

RÈGLEMENT CONCOURS PHOTO DESTINATION BAIE DE SOMME – PICARDIE MARITIME

ORGANISATION

La Conférence des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative de la Destination Baie de Somme – Picardie Maritime, organise un Concours Photo en collaboration avec le Courrier Picard et le Parc Naturel Régional.

Son objectif principal est la création d'une photothèque destinée à la création d'outils de communication séduisants et représentatifs de la Destination.

La Conférence est composée des Offices de Tourisme et des Syndicats d'Initiatives d'Abbeville, d'Ault, de Cayeux/Mer, de Fort-Mahon-Plage, du Crotoy, de Long, de Mers-les-Bains, de Quend-Plage-les-Pins, de Rue, de St Valery-sur-Somme, d'Airaines, de Crécy en Ponthieu, de Fontaine-sur-Somme, de Friville-Escarbotin, de Longpré-les Corps-Saints, de Pont-Rémy, et de St Riquier

DURÉE ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours photographique gratuit est ouvert **uniquement aux amateurs**, sans limite d'âge, la participation des mineurs étant soumise à l'autorisation du ou des représentants légaux.

Pour participer, les concurrents doivent s'inscrire à partir du 1^{er} mai jusqu'au 30 septembre 2009 (le cachet de la poste ou la date de l'envoi du courriel faisant foi)

Les bulletins d'inscriptions seront disponibles dans les 17 Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative de la Destination (liste ci-jointe), dans le Courrier Picard ou sur le site www.baiedesomme-picardiemaritime.com.

Le dossier d'inscription complet sera envoyé à l'adresse ci-dessous :

CONCOURS PHOTO DESTINATION BAIE DE SOMME
Syndicat d'Initiative – Place du 53^{ème} RICMS – 80270 AIRAINES
otsi.airaines@orange.fr

Pour que votre dossier soit complet, il devra contenir :

- les photos – tirage papier (max 4 de format A4 : 21×29.7 - 21×28 ou 20×30 cm)
- le fichier numérique de chacune des photos d'une résolution de 300 dpi et d'une taille ne dépassant pas 1 Mo pour un envoi par mail ou sans limites de taille pour un CD de données.

Chaque participant ne pourra bien sûr s'inscrire qu'une seule fois.

Toute inscription illisible, incomplète ou erronée, ainsi que tout manquement aux règles de participation entraînera sans préavis de l'organisateur la non prise en compte ou la disqualification du participant.

THÈME

Les photographies devront représenter, selon les différentes catégories, le thème :

« **Les 4 saisons – Baie de Somme – Picardie Maritime** »

Le terme quatre saisons est bien entendu très large et peut-être le fruit de diverses interprétations. Il peut être pris au sens littéraire du terme mais aussi de façon très métaphorique tout en respectant le but premier du concours c'est-à-dire valoriser et promouvoir l'image de la Destination « Baie de Somme – Picardie Maritime » .

Exemple : La marchande de 4 saisons (terroir) – les saisons de l'Histoire (patrimoine) – les saisons de la vie (personnage) ou encore les 4 saisons au sens propre.

Il est impératif pour la prise en compte et la bonne classification de vos clichés que votre interprétation du thème soit définie dans la rubrique « commentaire » du bulletin d'inscription.

4 catégories sont proposées :

A : Printemps

B : Eté

C : Automne

D : Hiver

Les participants pourront présenter **un maximum de 4 photographies** (soit de même catégorie, soit de catégories différentes).

CONDITIONS D'ADMISSION DES PHOTOGRAPHIES

- Tirage argentique ou numérique, de format 21×29.7 - 21×28 ou 20×30 cm impérativement.
- Fichier numérique (JPEG) d'une résolution de 300 dpi minimum (d'une taille maxi de 1mo pour les envois par e-mail)
- Le recadrage et le retouchage sont autorisés mais devront être mentionnés.
- L'image présentée devra respecter les limites géographiques de la Destination qui incluent cette année la Bresle Maritime.

Chaque photo devra comporter au dos :

- Le numéro de la photo (1, 2,3 ou 4 en référence au bulletin d'inscription)
- La catégorie choisie (A, B, C ou D)

En aucun cas l'identité du photographe ne doit apparaître au dos de la photographie.

Toute photo ne respectant pas ces conditions sera refusée.

ENGAGEMENT DES PARTICIPANTS

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteur photographiques, c'est-à-dire qu'ils ont pris eux-mêmes ces photographies et autorisent la reproduction et l'utilisation gratuite de leurs œuvres par la Conférence des Offices de Tourisme et Syndicat d'Initiative de la Destination et ce même à des fins commerciales. Ils renoncent donc à réclamer en tout temps des avantages matériels liés à leur utilisation quelles qu'elles soient par les organisateurs et les partenaires, notamment lors de la publication des résultats, dans les colonnes du Courrier Picard, sur les sites Web ou tout autres supports papier.

En aucun cas il sera versé au participant de droit d'auteur. Les participants devront par ailleurs fournir une autorisation signée des parties concernées pour toutes personnes photographiées ou parties privées.

RESPONSABILITÉ

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables en cas de modifications, de report ou d'annulation si les circonstances l'imposaient.

DONNÉES PERSONNELLES

Les informations communiquées au cours du Concours fetont l'objet d'un traitement informatique. Ces informations sont destinées à l'usage interne de la Conférence des OTSI de la Destination Baie de Somme – Picardie Maritime et ne seront pas cédées à des tiers. Conformément aux dispositions de la loi « informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, les participants peuvent demander à ne pas figurer dans le fichier ainsi créé. Ils disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations les concernant qui pourra être exercé auprès des organisateurs.

LE JURY

Une présélection des photographies sera effectuée par les membres du Groupe « Mise en Réseau » de la Conférence.
Une photo par catégorie sera sélectionnée chaque semaine.
Seules ces photographies seront soumises au vote du jury.

Le Jury officiel sera composé de représentants de la Conférence et de nos partenaires, d'artistes, de photographes (professionnels ou amateurs). Il se réunira le 30 Octobre 2009 à 10h30 à l'Office de Tourisme d'Abbeville. Il sera composé de 7 personnes minimum.

LES DÉCISIONS DU JURY SERONT SANS APPEL.

La délibération :

Critères principaux :

- le respect des limites géographiques de la Destination (Baie de Somme-Picardie Maritime et Bresle Maritime)
- le rapport au thème et à la catégorie représentée
- les critères photographiques : cadrage, difficulté de prise de vue, esthétique, maîtrise, technique
- le « coup de cœur » (l'originalité, la séduction)

PRIX ET REMISE DES PRIX

Les résultats seront annoncés officiellement lors d'une rencontre entre les auteurs des photos présélectionnées et le jury le 21 novembre 2009 à 11h à l'Office de Tourisme d'Abbeville.

Ils seront communiqués aux médias et par courrier adressé aux gagnants ainsi que sur le site Internet de la Conférence.
Les lauréats absents lors de la remise des prix auront jusqu'au 15 Décembre 2009 pour réclamer leurs lots. Après cette date, aucun lot ne pourra être réclaté et aucune compensation financière ne sera attribuée.

Les lauréats s'engagent à laisser aux organisateurs leurs photos primées pour l'exposition itinérante et les archives de la Conférence.

DOTATION

La Conférence des OTSI a décidé de doter ce concours de lots visant à la découverte de la Destination. La dotation précise n'est pas encore connue à l'heure de la rédaction de ce règlement mais concerne plusieurs domaines, que sont :

- L'hébergement
- La restauration
- La découverte et les activités
- Les Produits du Terroir
- Les visites culturelles

EXPOSITION

Les photos sélectionnées feront l'objet d'une exposition itinérante à but non lucratif à travers les différentes villes de la Destination.

Les organisateurs s'engagent à faire figurer le nom de l'auteur de la photographie de façon apparente.

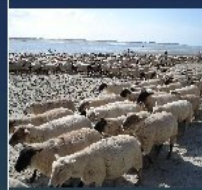
LES PARTENAIRES

Les principaux partenaires de ce concours sont Le Courrier Picard et le Parc Naturel Régional.

Les prix seront offerts par la Conférence des OTSI grâce aux différents partenaires qui voudront bien encourager le Concours Photo par leurs dotations.

Le présent règlement est déposé auprès de :
Maître Patrick CARTON – 13 Rue Millevoye – 80100 ABBEVILLE

Pour tout renseignement : contactez nous par téléphone au 03.22.29.34.07
ou par mail à l'adresse suivante : otsi.airaines@orange.fr



Concours de PHOTOGRAPHIE

sur la destination

BAIE DE SOMME -

PICARDIE MARITIME

“LES 4 SAISONS”

1er mai - 30 septembre 2009

Inscrivez-vous dans l'un des
17 Offices du Tourisme
& Syndicats d'initiative
de la Picardie maritime.

*Organisé par la Conférence des OTSI
de la Picardie maritime,
le Courrier picard
et l'Association du Parc Naturel Régional*

Pour tous renseignements, consultez le site
<http://www.baiedesomme-picardiemaritime.com>
et lisez le Courrier picard dès fin avril !

